

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016

Le Jeudi 15 Décembre 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 9 Décembre 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 32**

**Nombre de votants : 28**

**Numéro  
2016/DEC/131**

**Point de l'ordre du jour  
8**

**OBJET  
ÉVOLUTION  
ORGANIGRAMME DE LA  
COMMUNE**

**RAPPORTEUR  
M. LE MAIRE**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 22/12/2016  
L'affichage en mairie le : 22/12/2016  
La notification le : 22/12/2016

Le Maire  
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-. PALÉVODY, C. CIERLAK-SINDOU, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES

### **Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Mme Cl. GEORGELIN a donné procuration à Mme M-P. DOSTE  
M. A. CLEMENT a donné procuration à Ch. LUBAC  
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à Mme P. MATON  
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET  
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. M. CHARLIER  
M. Fr. MERELLE a donné procuration Mme A. POL  
M. P-Y SCHANEN a donné procuration M. S. ROSTAN

### **Membre absent**

Mme M. CABAU

### **Exposé des motifs**

Lors de la séance du 30 septembre 2015, le conseil municipal a été invité à valider l'organigramme-cible de la commune. Cet organigramme, approuvé par le comité de pilotage chargé du suivi de l'audit a été préalablement soumis au Comité Technique Paritaire (CTP) des 27 août et 21 septembre 2015.

Depuis cette période, l'achèvement de l'audit, les réflexions menées par les élus en séminaire et la mise en place progressive de la nouvelle organisation ont conduit à opérer des ajustements sur cet organigramme. Ceux-ci, présentés lors du CTP du 19 février 2016, ont porté sur les points suivants :

- ◆ La mise en place du "secrétariat des Assemblées", chargé plus particulièrement du conseil municipal, du bureau municipal et des commissions

municipales.

- ◆ Le rattachement du secteur Communication au Directeur de cabinet.
- ◆ Le Pôle "accueil et relation citoyenne – Guichet unique", placé au centre de l'organigramme, traduisant le souhait de l'équipe municipale de créer un guichet unique dématérialisé et physique pour faciliter les démarches des administrés.
- ◆ La suppression du terme de "Direction" et son remplacement par le terme "Pôle".
- ◆ La modification des noms des directions générales adjointes et de certains pôles, pour une plus grande lisibilité et cohérence avec le projet politique :
  - La terminologie "DGA de la cohésion sociale et du développement territorial et durable" a été simplifiée pour permettre de mieux distinguer les deux dimensions: social et territorial.
  - La "Direction de l'urbanisme, ingénierie des projets, environnement, aménagement, habitat, économie, tourisme et Agenda 21" a été renommée pour devenir le "Pôle de l'aménagement et du développement du territoire".
  - La constitution du "Pôle animations locales, culturelles, sportives et associatives" a été actée en deux étapes et sous trois ans (1<sup>ère</sup> étape : rapprochement de la partie associative et de la partie sportive, 2<sup>ème</sup> étape :rapprochement avec la culture).
  - L'intitulé de la « DGA des services chargés de la modernisation et de l'éco-responsabilité » a évolué, l'idée étant de retrouver l'empreinte du développement durable dans tous les services et de manière transversale.
  - Le terme de "Direction de l'exploitation et des services techniques", jugé trop limité a été modifié au profit d'une formulation plus connue et reconnue, celle de "Pôle du patrimoine et des services techniques".
  - La mention "Direction des systèmes d'information" a laissé place à celle de "Pôle du numérique" pour apporter une dimension plus large que celle des systèmes d'information et traduire une approche globale du numérique.

Lors de cet examen en CTP, le collège des élus a émis un avis positif (4 votes favorables et une abstention) et le collège des agents s'est abstenu (6 abstentions).

Cet organigramme a ensuite été porté à la connaissance de tous les agents dans la lettre d'information « TAM Tam Info Audit » du 23 mars puis lors de la la journée du personnel du 7 juillet.

D'ultimes modifications ont ensuite été apportées à cet organigramme et ont été soumises au CTP du 18 novembre. Il a ainsi plus particulièrement été proposé de rattacher le COJ au cabinet du maire, sur le volet "Démocratie participative" au même titre que les autres instances existantes (Conseils de quartiers et Conseil des Seniors). Ceci permettra de renforcer la lisibilité du dispositif et de conforter l'engagement des membres du COJ tout en favorisant la transversalité.

Le collège des élus a émis un avis positif (4 votes favorables et une abstention) et le collège des agents a émis un avis positif (4 abstentions et 2 votes favorables).

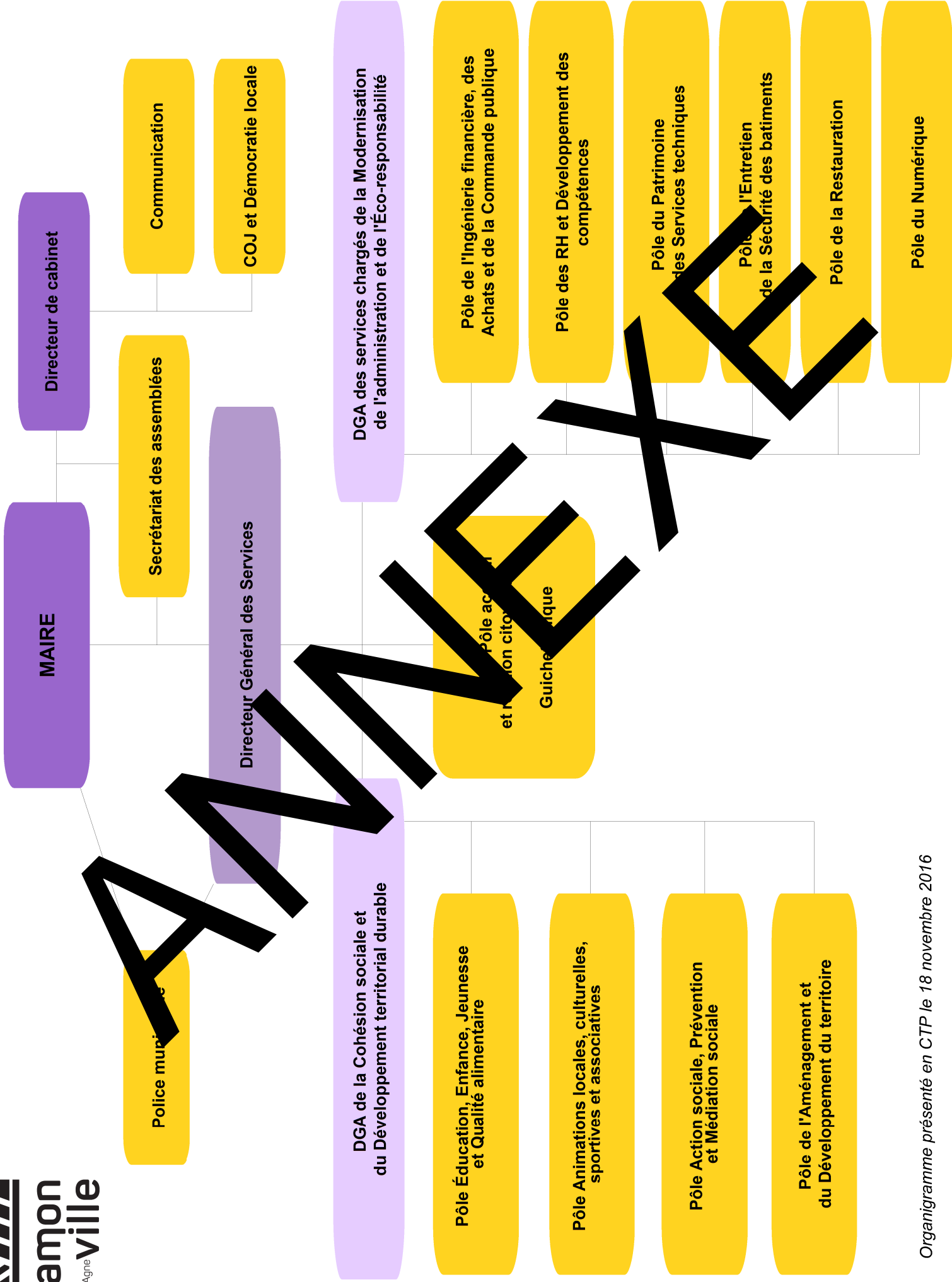
**Décision**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **23 Voix POUR, 5 Voix CONTRE** (M. BROT, M. CHARLIER, Mme POL et par procuration M. ESCANDE et M. MERELLE) **et 4 ABSTENTIONS** (M. AREVALO, Mme ARRIGHI, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES) :

- **VALIDE** l'organigramme des services de la commune tel que présenté en annexe.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*



# RAMONVILLE